

Communauté de Communes des Falaises du Talou

Mise à l'enquête publique du projet de plan local d'urbanisme de la commune d'Envermeu

Par arrêté du 12 mai 2017, Monsieur Gérard PICARD, Président de la Communauté de Communes des Falaises du Talou a décidé de soumettre à enquête public le projet de Plan Local d'Urbanisme d'Envermeu, du 12 juin 2017 au 12 juillet 2017 inclus, soit 31 jours consécutifs.

Monsieur Bernard HELOIR, retraité de la Police Nationale, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rouen.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes des Falaises du Talou pendant la durée de l'enquête, durant les heures d'ouvertures habituelles : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, à l'exception des dimanches et jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de Communes des Falaises du Talou sis 46 b, rue du Général de Gaule 76630 ENVERMEU.

L'évaluation environnementale du projet du PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la Communauté de Communes des Falaises du Talou dès la publication du présent arrêté.

Le dossier de l'enquête sera également consultable à la Mairie d'Envermeu et à l'adresse suivante serveur.espacurba.fr (identifiant : ENVERMEU, mot de passe : PLU270)

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par voie électronique envoyé à pluenvermeu@mairie-envermeu.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales aux dates et heures suivantes : Samedi 17 juin 2017 de 9h à 12h, à la Mairie d'Envermeu, Mercredi 28 juin 2017 de 11h à 14h, à la Communauté de Communes des Falaises du Talou, Mercredi 12 juillet 2017 de 14h à 17h, à la Mairie d'Envermeu.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, une copie du rapport de l'avis et des conclusions motivée du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de Communes des Falaises du Talou pour y être tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées au service Urbanisme de la Mairie, auprès de Monsieur LETELLIER (02.35.85.70.19).